

TRIBUNE



PB-PP|B-00802
BELGIE(N)-BELGIQUE

MARS
2017

GAZELCO

CGSP

FGTB Services Publics

73^e année - n°3 - mars 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



DOSSIER P. 4



ÉDITO
Tout commence
par un rêve !
P. 3



FRAUDE FISCALE
Des paroles et
des actes !
P. 7



GAZELCO
Accord interprofessionnel
(AIP) 2017-2018
P. 12

Paiement de la prime syndicale 2016

Comme chaque année, le moment est venu de renvoyer le formulaire de demande de paiement de la prime syndicale, dûment complété.

Vous devez obligatoirement fournir votre numéro de compte IBAN (voir rubrique C, « à compléter par le membre du personnel »). N'oubliez pas de signer le formulaire ! Envoyez-le au secrétariat de votre secteur ou de votre régionale intersectorielle ou à votre délégué CGSP **avant le 1^{er} juillet 2017 !**

La prime syndicale 2016 sera réglée avant le 30 septembre 2017 et s'élève à 90 € maximum.

La fin des duplicatas !

Attention, depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata. En cas de souci :

- contactez votre délégué ;
- ou envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse : sec.asbl-vzw@cgspacod.be). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2016 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer complété et signé.

Attention : le formulaire de remplacement concerne uniquement 2016 !



DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Voyage à Seraing

La Commission régionale intersectorielle des Pensionnés (CRIP) organise un voyage à Seraing, le **25 avril 2017**.

- Matin : visite de l'entreprise de bons « Cuberdon ».
- Midi : repas à Seraing.
- Après-midi : visite du Musée du Val-Saint-Lambert.

- Départ : **8h15**, place en face du complexe sportif de la rue des Monts à Marcinelle, **8h30**, coin de la Rue de la Villette et Libioulle pour les participants venus par transport en commun.
- Retour : vers 19h à Marcinelle.

Coût : 38 €/affiliés et 43 €/sympathisants.

S'inscrire à l'accueil au 071/797 111. Verser sur le compte de la CRIP BE39 0882 6941 9919 (BIC GKCCBEBB) avec mention « Seraing » pour confirmation et ce pour le **4 avril** au plus tard.

Seules les inscriptions confirmées par le versement seront prises en considérations.

Rens. : Alphonse Vanden Broeck 0495/340 928.

Hainaut occidental

Amicale des Pensionnés Activités 2017

L'Amicale des Pensionnés organise diverses activités en 2017.

Si vous souhaitez en être informés, contactez notre régionale 069/22 61 51 ou pensionnes_cgsp_tournai@skynet.be

- Bingo le 11 mars 2017 – 5 gros lots (TV – Copper chef – Micro-ondes – Blender – Plancha)
- Voyage Verdun – Reims les 17 et 18 mai 2017.

Namur

Festivité du 1^{er} Mai

- 10h30 : accueil, café.
- 11h : meeting sous la présidence de Patrick Mertens, président de la FGTB Namur.

Orateurs :

- Joëlle Tyssaen, secrétaire régionale intersectorielle CGSP,
- Patrick Lebrun, secrétaire général IRW,
- Marc Goblet, secrétaire fédéral FGTB
- Guy Fays, secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB Namur.
- 12h : apéritif musical + repas.

Infos et réservations :

1mai.namur@cgsp.be (084/72 91 11).
Réservations obligatoires avant le 22 avril via versement sur BE63 6363 8274 0408 ; communication « nombre de repas adultes et enfants – 1^{er} mai 2017 ».

- 14h : ambiance musicale et animations.
- 21h : clôture des festivités.

Attention ! Changement de lieu : Centre socio-culturel et sportif, rue du Parc, 16 à 5003 Saint-Marc.

Interrégionale de Bruxelles

**Attaques contre les services publics ;
judiciarisation des conflits sociaux ;
droit de grève ; « service minimum »...**

Débat politique de la CGSP-Bruxelles
Jeudi **16 mars 2017**
18h > 21h – salle A – rue du Congrès,
17-19 – 1000 Bruxelles

Avec :

Michel Meyer, Président fédéral de la CGSP

Philippe Dubois, Secrétaire permanent CGSP-Cheminots Bruxelles

Dario Coppens, Secrétaire régional du secteur TBM et Président de la CGSP-Bruxelles

Kurt Sissau, Secrétaire fédéral du secteur AMiO

Tout commence par un rêve !

Pendant plus d'un mois, l'ensemble des Régionales de la CGSP ont organisé des assemblées de militants afin de tirer la sonnette d'alarme sur les mesures qui nous attendent en matière de pensions et de fiscalité.

Ces rencontres ont également été l'occasion d'échanges de points de vue avec les affiliés présents. S'il est trop tôt, maintenant, pour tirer des conclusions. Il faut cependant constater une chose, c'est que les questions relatives à notre manière de communiquer sont régulièrement revenues sur le tapis.

Certes, le constat est douloureux et sans appel. La Gauche, la vraie, celle qui pense qu'un autre monde est possible et nécessaire, a perdu la bataille de la communication. Depuis maintenant, une trentaine d'années nous sommes confrontés à une pensée tellement dominante qu'elle en vient à se rêver unique. Pourtant, il nous faut interroger cette situation. Il nous faut constater que rien n'est jamais neutre, que rien n'est jamais innocent ! Ceux qui propagent cette pensée dominante n'ont d'autres objectifs que de nous faire oublier l'histoire des luttes sociales, notre histoire !

Car notre histoire nous apprend que la solidarité et la lutte sont des moteurs du progrès social. Que c'est grâce à eux que nous avons conquis la sécurité sociale, les services publics ou le droit au travail. Que c'est grâce à eux que nous nous sommes émancipés, que nous avons pu, en tant que Femmes et Hommes libres, prendre notre destin en mains.

Et ce qui les gêne, c'est qu'un Homme libre est un Homme capable de dire NON, un Homme capable de s'opposer à ce qui l'opprime.

Ils nous ont volé notre capacité de dire le monde, de l'expliquer tel que nous le vivons, le ressentons. Et sans cette capacité de dire le monde, nous sommes privés de notre capacité d'en rêver un autre. Or, rêver le monde c'est savoir ce que l'on veut mais c'est également savoir ce que l'on ne veut pas.

Nous ne voulons pas d'une société où l'égoïsme a remplacé la solidarité, où l'injure prend le pas sur l'argumentation, où la haine a vaincu la tolérance et la fraternité...

L'avenir n'est pas écrit d'avance, l'avenir est à nous, encore faut-il nous convaincre de notre force. Nous convaincre que si les puissants imposent leur vision du monde c'est parce que nous les laissons faire.

Le discours technocratique est une arme redoutable mais fragile. Redoutable car ses arguments pseudo-scientifiques, ses chiffres avancés comme autant de vérités nous mettent en état d'infériorité, nous empêchent, par crainte, d'avoir un autre avis et de le faire savoir.

Fragile car un rien peut le faire s'écrouler. Il nous faut prendre conscience que le meilleur média de la CGSP c'est nous, ses militants. Il nous faut oser opposer aux « arguments » des experts notre vision du monde. Il faut parler tel que nous sommes avec notre cœur, avec nos tripes ! Oser dire que l'on est contre le détricotage de la Sécu parce que ce n'est pas ce monde-là que l'on veut laisser en héritage. Oser dire que ceux qui veulent construire des murs et prôner la haine sont des crapules car, pour nous, personne n'est illégal. Oser dire que nous avons un projet de société où le Bonheur, l'Amitié, l'Amour ne seraient pas honteux. Un projet de société faisant la part belle à l'esprit critique, la Solidarité et la Tolérance, où personne ne serait laissé sur le bord du chemin. Il faut oser dire cela, par ce que c'est de cela qu'ils ont peur, c'est cela qu'ils veulent empêcher.

Il nous faut rejeter l'intimidation de la pensée unique, écrire notre histoire avec nos mots et nos valeurs. Nous ferons ainsi le constat que nous ne sommes pas seuls, que nous sommes nombreux à rêver autre chose. Et, quand nous aurons pris conscience de notre force, nous serons en mesure de réaliser nos rêves ! Consciente de l'enjeu de la communication dans la création d'un rapport de force, l'IRW-CGSP a fait de cette problématique une de ses priorités !

Penser c'est déjà résister !

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

La marchandisation de l'éducation va bon train... et en laisse beaucoup sur le quai

Les institutions scolaires et les services liés à l'enseignement émanant du privé, détenus par des entreprises, se multiplient à travers le monde. Cela mène à un changement progressif d'attitude envers l'éducation, considérée de plus en plus « comme une marchandise, un bien privé, un produit se faisant le reflet du statut social ; autrement dit, tout le contraire d'un bien public et sociétal »¹. Le service public de l'éducation est en danger, et avec lui, la démocratie et la cohésion sociale.

Les preuves attestant de l'inefficacité de l'application d'une logique de marché au sein des services éducatifs ne manquent pas. L'OCDE démontre que de cette logique mercantile découlent une diminution de la moyenne des résultats scolaires, un affaiblissement de la capacité d'apprentissage et une augmentation des inégalités et de la ségrégation. Malgré ces évidences, le démantèlement de ce service public fondamental va bon train et ce, avec la complicité de la plupart des gouvernements.

Le « philanthrocapitalisme » au service de l'« édu-business » et des multinationales de l'éducation

En juin dernier, alors qu'il effectuait une mission d'étude en Ouganda pour le compte de l'Internationale de l'Éducation sur le rôle joué par les entreprises privées dans le secteur de l'enseignement primaire, Curtis Riep, chercheur canadien de l'Université de l'Alberta, a été appréhendé par les forces de l'ordre ougandaises, privé de liberté pendant deux jours et soumis à un interrogatoire serré, accusé d'« usurpation d'identité et violation de propriété ». Il a ensuite été relaxé, ces accusations s'étant avérées entièrement fausses.

Mais qui donc a eu suffisamment peur des résultats de l'enquête de ce chercheur pour aller jusqu'à publier un avis de recherche à son endroit, et le faire emprisonner sur base d'allégations mensongères ?

L'avis de recherche émanait directement de l'entreprise *Bridge International Academies*, une multinationale spécialisée dans le commerce de l'éducation, à travers l'implantation d'écoles payantes dites « low cost » dans un grand nombre de pays – plus nombreux en Afrique et en Asie, mais également en expansion dans l'hémisphère nord.

Bridge est activement soutenue par le conglomérat éducatif *Pearson Ltd*, autre multinationale également bien connue pour son rôle dans la marchandisation de l'éducation à travers



le monde, ainsi que par la Banque mondiale, les Banques régionales de développement, et les Fondations de Bill Gates (Microsoft) et Mark Zuckerberg (Facebook).

Profitant de la pauvreté des budgets alloués à l'éducation dans bon nombre de pays, ces fondations à visées prétendument « philanthropiques » proposent aux gouvernements de participer « charitablement » à la prise en charge d'écoles primaires et secondaires ainsi que de formations professionnelles, en investissant dans des projets d'écoles « low cost » dont des multinationales comme *Bridge* et *Pearson* se font les choux gras.

Ce phénomène pose deux problèmes majeurs :

- d'une part, il témoigne d'une « **participation plus directe des donateurs auprès des milieux politiques** », ce qui donne à ceux-ci une plus grande capacité de « modifier les concepts, mobiliser des ressources, générer de nouvelles technologies au service de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et exercer une pression sur l'orientation (de celles-ci), voire même de les déterminer. »² En ne se sentant nullement obligées de répondre de leurs actes devant qui que ce soit, les fondations remettent en cause, par leur façon d'agir, le fonctionnement de la démocratie. Ainsi, par exemple, elles se réservent le droit de déterminer le profil des personnes qui auront accès à leurs établissements, contribuant ainsi à renforcer les inégalités plutôt que de les réduire ;
- d'autre part, il **contribue au désinvestissement par les États d'un service public essentiel, à savoir l'éducation publique**, dont la qualité et l'égalité d'accès pour tous-tes sont à la fois les principaux facteurs d'émancipation de la population et un droit fondamental. L'accès universel à une éducation de qualité est une condition sine qua non à l'existence de toute société se réclamant des Droits de l'Homme.
L'introduction d'un système éducatif parallèle financé par le privé a par ailleurs une répercussion immédiate sur le contenu de l'enseignement (standardisé, directement lié aux besoins du marché, et donc fortement appauvri), et sur le rôle attribué à l'école et à ses acteurs : enseignants

sous-payés et non formés, dont le rôle se limite à lire des cours présentés sur tablettes et à encoder les notes de tests standardisés, établissements non appropriés et dépourvus d'équipements pédagogiques, public scolaire sélectionné sur base de critères sociaux, ethniques, économiques, de genre, etc.

Soulignons également que la plupart du temps, l'offre proposée par ces entreprises n'augmente pas le pourcentage d'enfants scolarisés dans la région où elles s'implantent, les élèves étant souvent recrutés au sein même des établissements publics préexistants.



La marchandisation de l'éducation est un phénomène en extension et prend de multiples formes

« La marchandisation se définit comme la transformation de l'éducation en un produit marchand source de profit. Elle est un processus insidieux aux formes multiples qui touche à la fois les secteurs de l'éducation formelle et non formelle. Il se traduit par le développement d'entreprises commerciales pour le soutien scolaire, des coachings d'orientation scolaire, la production de soi-disant "kits" prêts à penser contre la dyslexie, la dysorthographe ou encore le développement de logiciels numériques dits "éducatifs" ... »³

Cette tendance s'étend au monde entier, et la crise dans laquelle l'économie des États européens et nord-américains, entre autres, est plongée depuis 2008 ne fait qu'encourager ce grignotage par le privé d'un secteur public dépecé par des années d'austérité.

« Il existe un vaste éventail de pressions (du privé) sur l'éducation, qu'elles viennent d'entreprises privées, notamment dans le secteur de la recherche universitaire, des fondations, qui ne subventionnent que ce qui leur rapporte ou répond à leurs attentes ».⁴

Des conséquences ravageuses :

- l'augmentation des inégalités à travers le manque d'accès à une scolarité de base, les frais d'inscription devenant le principal obstacle à la scolarisation des enfants ;
- la « standardisation des pratiques et des méthodes pédagogiques »⁵, à travers le développement des écoles « low-cost » dont le principal objectif est de faire des économies d'échelle en rationalisant l'offre au maximum ;
- la place de plus en plus grande accordée aux partenariats avec le privé pour le financement de l'éducation, les entreprises du numérique acquérant une emprise croissante sur le secteur, y compris en ce qui concerne les contenus pédagogiques et les méthodes d'enseignement.

Dans les pays de l'hémisphère nord, cette tendance est parfois plus discrète, mais d'autant plus pernicieuse.

Les Partenariats public-privé (PPP)

Les PPP conclus dans le secteur de l'enseignement peuvent concerner divers types de services, directs et indirects, allant de la gestion complète d'une école à la maintenance des infrastructures, en passant par l'approvisionnement des cantines, la sécurité, le ménage, la fourniture de matériel pédagogique et/ou de tests.

Il a été démontré⁶ que les PPP engendrent « la discrimination et la ségrégation », ainsi qu'une augmentation des inégalités à la fois scolaires (les résultats PISA en attestent souvent) et sociales, de par la possibilité instituée de sélectionner les élèves ayant accès aux établissements gérés par le privé.

Ces types de collaboration mènent régulièrement à une multiplication des bailleurs de fonds privés, renforçant le désinvestissement progressif de l'État, et par là même la diminution de sa capacité (ou de sa volonté) d'intervention dans le suivi des normes en matière de pédagogie, d'hygiène, d'infrastructures, de conditions de travail, etc.

Ce désinvestissement du public aboutit peu à peu à l'apparition d'« une éducation strictement évaluée selon des normes instrumentales et cognitives et des indicateurs, excluant les valeurs et les attitudes telles que l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, le développement de l'empathie, le respect des engagements, la participation démocratique et le respect de l'environnement »⁷.

1. Internationale de l'Éducation, campagne « Réponse Mondiale », Annexe
2. www.ei-ie.org/fr
3. Antonio Olmedo, University of Rochampton et Stephen Ball, UCL, « Philantropocapitalisme : la tyrannie des dons »
4. Ficemea, « Retour du sommet de la Francophonie », 17 janvier 2017 – www.ficemea.org
5. Sylvain Marois, « La privatisation silencieuse », Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec
6. Ficemea, *Op. Cit.*
7. Dr Maria Ron-Balsera, « Réflexions sur les risques que le Partenariat public-privé pose pour le droit à l'éducation », Association Right to Education Project, publié sur www.ficemea.org, janvier 2017.
7. *Op. Cit.*

Enfin, précisons que la plupart des PPP « sont habituellement conçus et décidés à huis clos, sans consultation publique. De la même façon, ils sont très rarement le résultat d'une analyse consciencieuse de leur impact sur l'équité ».⁸

Quelques exemples

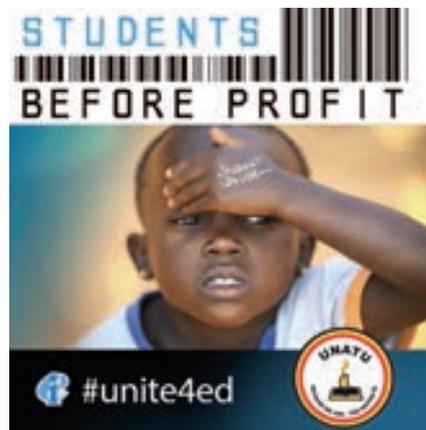
Aux États-Unis, dans le Wisconsin, tout un pan de l'enseignement secondaire public est passé aux mains de l'entreprise privée *Pearson*, chargée d'éditer à la fois les programmes des cours et les questions d'examens. Forte de ce rôle d'évaluatrice, l'entreprise a fait en sorte que la moyenne des points à atteindre pour passer d'une année à l'autre soit relevée de quelques points. Résultat : les élèves qui échouent sont beaucoup plus nombreux, le nombre de professeurs évalués négativement en fin d'année - et perdant de ce fait leur droit d'enseigner dans le public - augmente également (leur évaluation étant liée au taux de réussite de leurs élèves) et ce manque de professeurs entraîne la fermeture d'un nombre croissant d'écoles publiques.

L'entreprise *Pearson* réapparaît alors avec des programmes d'enseignement en ligne *low cost* garantissant aux étudiants recalés l'accès à un diplôme à portée de souris.

En France : Le Ministère de l'éducation nationale a conclu un partenariat structurel avec *Microsoft* afin d'équiper les écoles en tablettes numériques et programmes pédagogiques incorporés.

En Belgique, épinglons le tout récent exemple du rôle important joué par la **multinationale de consultance Mc Kinsey** dans la rédaction du projet de Pacte d'Excellence et dont l'influence directe dans le texte final s'évalue à quelque 75 % de celui-ci. Influence également notable dans les critères d'évaluation des propositions soumises par les interlocuteurs sociaux, que la firme semble avoir calqués directement sur ceux utilisés dans l'évaluation des entreprises privées, autrement dit une grille d'étude de rentabilité basée sur un calcul « coûts-bénéfices »⁹.

Dans la même logique, Mc Kinsey accompagne des enseignants dans certaines écoles en vue de les « coacher ». « C'est notamment le cas à l'école secondaire provinciale de la Samaritaine à Montignies-sur-Sambre où certains professeurs de la section « Soins infirmiers » ont été pris en charge. [...] Cette intrusion d'un acteur privé a été très mal perçue. « Nous craignons que McKinsey ait d'autres objectifs [...]. Ils pourraient vouloir imposer des normes, des méthodes d'apprentissage qui ne nous laisseraient plus aucune liberté en tant qu'enseignant et ça, c'est inconciliable avec la vision que nous avons de notre métier. » La protestation a porté ses fruits et la Province de Hainaut a fait marche arrière ».¹⁰



Restons vigilants !

Ces manifestations de l'emprise du marché sur le secteur de l'éducation sont également observables dans un très grand nombre d'autres pays, y compris au sein des États membres de l'Union européenne. S'ils étaient conclus, les accords de libre-échange tels que le CETA et le TISA ne feraient que donner un coup d'accélérateur à tous ces processus déjà à l'œuvre.

En s'informant et en se mobilisant, il est toujours possible de faire changer les choses.

C'est dans cet état d'esprit déterminé que de nombreuses plateformes syndicales et associatives ont décidé de s'attaquer à la marchandisation de l'enseignement, lançant appels et campagnes mondiales¹¹ afin de rappeler le rôle central de l'État dans la garantie du droit à l'éducation et de l'ensemble des normes et cadres internationaux qui entourent ce droit et ne cessent d'être foulés au pied par le monde de l'argent et du profit.

8. Op. Cit.

9. Reportage Arte, Vox Pop, publié par Nico Hirtt sur <http://www.skolo.org/spip.php?article1897>

10. Grégory Fobe, « Charleroi: des enseignants de l'école de la Samaritaine mobilisés contre la venue de consultants privés », article paru sur le site info de la RTBF le vendredi 3 février 2017

11. Campagne « Une réponse mondiale à la commercialisation et à la privatisation dans/de l'éducation » de l'Internationale de l'Éducation : www.ie-ei.org/fr / Appel de la société civile francophone contre la marchandisation de l'éducation, de la FICEMEA : www.ficemea.org



Fraude fiscale : des paroles et des actes !

La lutte contre la fraude fiscale devrait être une évidence et la mission prioritaire de tous les gouvernements. Ce n'est visiblement pas le cas de ce gouvernement dont la joie d'avoir recouvré 250 millions € nous semble bien déplacée dès lors que le coût de la fraude fiscale est estimé chaque année dans ce pays entre 20 et 30... milliards d'euros !

Fraude fiscale, évasion fiscale, optimisation fiscale... Dans tous les cas, qu'ils soient légaux ou pas, ces contournements de l'impôt dû représentent un immense manque-à-gagner pour l'État. Pire encore, ces méthodes accroissent la dette, renforcent le recours à l'austérité et décuplent la pression fiscale sur les autres contribuables. Les services publics sont bien entendu les premières victimes de tels agissements. La fraude fiscale réduit ainsi l'efficacité de l'impôt en tant qu'instrument de redistribution des revenus et prive l'État de moyens indispensables à sa politique.

La lutte contre la fraude est un élément essentiel de la justice fiscale et de la confiance qu'ont les contribuables en l'État. En effet, l'impôt n'est juste que si chacun contribue en fonction de sa capacité réelle.

Un peu de réserve !

L'Inspection spéciale des impôts (ISI) a récupéré 255 millions € en 2016. C'est en effet mieux que les années précédentes. Mais il n'y a pas lieu de pavoiser : les montages financiers de certains diamantaires, les Panama Papers, les Luxleaks, Swissleaks qui se succèdent démontrent tous que des sommes bien plus considérables échappent intentionnellement à l'impôt.

En 2010 déjà, la FGTB a voulu montrer l'ampleur du phénomène et a demandé au DULBEA, le Département d'économie appliquée de l'ULB, d'estimer scientifiquement ce que représente la fraude fiscale dans notre pays. Depuis

lors, cette enquête fait autorité¹. Elle révèle des montants littéralement astronomiques : chaque année, ce sont 40 ou 45 milliards € qui ne sont pas déclarés au fisc. Soit un montant de recettes non perçues situé entre 16 et 25 milliards €. Cela représente près de 7 % du PIB, soit bien davantage que le déficit du budget. Concrètement, sur la base de 20 milliards de recettes non perçues, la fraude coûte, en fait, 150 € par mois à chaque Belge. Soit près de 600 € par mois pour une famille de quatre personnes !

Au niveau européen, des enquêtes semblables évoquent le chiffre de mille milliards d'euros...

Il s'agit, ni plus ni moins, d'une redistribution à l'envers puisque la majorité de la population paie pour les quelques riches fortunés qui ont les moyens d'éluider l'impôt. De la même manière, il est tout à fait inadmissible que les agissements égoïstes de certains se doublent non seulement d'une austérité qui accable les travailleurs mais également d'un manque de volonté politique de remédier à cette gabegie.

Renforcer notre administration fiscale !

Cette inertie politique est à ce point patente qu'à ce jour aucune des 53 recommandations de la Commission d'enquête parlementaire sur les grands dossiers de fraude fiscale de mai 2009 n'a été mise réellement en œuvre. La plus emblématique de toute est la levée du secret bancaire.

Cela signifie qu'il faut donner les moyens humains, matériels et surtout juridiques à l'administration fiscale afin de pouvoir échanger automatiquement des informations financières au départ des banques belges vers le fisc belge pour des revenus perçus en Belgique et la réciprocité avec les autres États.

Or, c'est tout le contraire qui se produit. Depuis le ministre des Finances Reynders (MR) en 1999 jusqu'à M. Van Overtveldt (N-VA) aujourd'hui, le personnel du SPF

Finances a été réduit drastiquement au point que l'administration n'a plus les moyens de faire respecter et de contrôler correctement les codes fiscaux.

L'étude du Dulbea déjà citée stipulait dans ses conclusions que « *le faible niveau de pression exercée par les contrôles fiscaux sur les contribuables belges joue un rôle non négligeable dans l'explication des taux élevés de fraude fiscale en Belgique.* »

Début février 2017, la Cour des Comptes interpellait le Parlement sur le laisser-aller du ministre Van Overtveldt qui n'a pu récupérer que la maigre somme de 200 000 € sur une dette fiscale totale de 194,6 millions € avérée dans les secteurs de la construction, du gardiennage et du commerce de la viande.

Coup de com'

Dès lors, plutôt que de communiquer pour faire croire qu'il travaille à lutter contre la fraude, ce gouvernement des droites serait bien inspiré à utiliser l'énergie qu'il met à communiquer à lutter efficacement contre la fraude fiscale. Car, nous en avons marre de subir des politiques d'austérité inacceptables alors qu'au même moment certains peuvent frauder sans risques !

Voilà pourquoi nous revendiquons :

- 1) Le cadastre des fortunes,
- 2) La levée du secret bancaire,
- 3) La lutte contre les paradis fiscaux,
- 4) Le renforcement de l'administration fiscale.

Si, en pleine crise financière, le gouvernement a tant besoin d'argent qu'il doit dépouiller notre Sécurité sociale et nos services publics, qu'attend-il donc pour doter notre administration fiscale des moyens nécessaires à recouvrer les 30 milliards € d'impôts dus ?

1. <http://dev.ulb.ac.be/dulbea/documents/1462.pdf>



La Commission Femmes de la CGSP demande les dépistages gratuits et annuels des cancers de la femme

Nous avons, en Belgique, le plus haut taux de malades et de décès du cancer du sein en Europe. Un simple dépistage régulier permettrait de diminuer de manière plus que significative le nombre de femmes atteintes.

Par soucis d'économie, le gouvernement a non seulement décidé de diminuer le remboursement des prestations, mais également de rallonger la période entre les examens de dépistage ! Nous sommes passés d'une mammographie annuelle à une mammographie remboursée du ticket modérateur uniquement tous les 2 ans et seules les femmes âgées de 50 à 69 ans peuvent bénéficier d'un mammothest gratuit tous les 2 ans.

Cette mesure est dénuée de tout sens car il s'agit d'une fausse économie. En effet, plus le cancer du sein est dépisté tardivement, plus les soins qui devront être dispensés à ces femmes coûteront chers à la sécurité sociale.

Même problématique concernant le dépistage du cancer du col de l'utérus pour lequel le remboursement du frottis est également passé de 1 an à 3 ans.

Pour ces raisons, nous avons rédigé cette pétition afin d'obtenir un nombre suffisant de signatures permettant de déposer une question parlementaire. 15000 signatures nous permettraient de pouvoir poser notre question dans l'hémicycle du Parlement fédéral.

*Rudy Janssens
Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles*

www.cgspacod.brussels

SIGNEZ la pétition :

La **Commission Femmes fédérale de la CGSP**, à l'initiative de la **Commission Femmes ALR Bruxelles**, estime que toutes les femmes, quel que soit leur âge, devraient bénéficier de dépistages gratuits et annuels des cancers de la femme par mammographie et par frottis du col de l'utérus afin de les protéger d'une mortalité précoce. Plus d'info sur : <http://www.cgspacod.brussels/>

Nom	Prénom	Mail	Signature

Éditeur responsable : Rudy Janssens
CGSP ACOD– Rudy Janssens - Commission Femmes – Place Fontainas 9-11 – 1000 Bruxelles



BELFIUS EST À NOUS !

La Plateforme « Belfius est à nous » regroupe 20 associations et syndicats et revendique une banque Belfius socialisée remplissant des missions d'intérêt général. Car Belfius, actuellement entièrement détenue par l'État, constitue une réelle opportunité pour faire face aux défis économiques, sociaux et environnementaux qui s'imposent à nous et réellement changer la face de notre économie et de notre société.



La Plateforme - dont fait partie la FGTB wallonne - a pour objectif de faire de Belfius une banque au service de l'intérêt général et entend lutter contre sa privatisation. Les objectifs sont résumés dans un manifeste (texte complet sur : <http://www.belfiusestanous.be>).

« Belfius est à nous »

Belfius est une des quatre plus grandes banques de Belgique. Elle est entièrement détenue par l'État, quasi exclusivement dédiée à l'économie belge et première banque du secteur public dans le pays.

Une banque est un outil puissant : les critères qu'elle utilise pour déterminer qui aura accès au crédit et à quelles conditions, peuvent changer la face de notre économie et de notre société. Ce qui est financé aujourd'hui existera demain – ce qui ne l'est pas n'existera probablement pas. En cela, Belfius constitue une véritable opportunité pour la population de Belgique dans une période aux défis économiques, sociaux et environnementaux considérables, et alors que des besoins multiples en investissement (enseignement, santé, transports, etc.) se font sentir. Belfius se présente comme « *le bancassureur disposant du meilleur ancrage local, qui place la société belge au centre de ses priorités* » : seul l'exercice d'un contrôle citoyen sur la banque permettra de réaliser pleinement cette ambition.

Comment la banque Belfius est-elle gérée aujourd'hui ?

Belfius a été acquise par l'État belge en 2011 suite à la deuxième faillite de

Dexia, au prix de 4 milliards d'euros. De ce point de vue, elle n'existe que par l'argent public.

Pourtant, même si l'État est seul propriétaire, il se comporte comme un investisseur privé dont le principal objectif est de rendre la banque la plus rentable possible afin de la revendre au prix le plus élevé possible.

La gestion de Belfius s'exerce par ailleurs loin du contrôle parlementaire et aucun débat public de fond sur le rôle de la banque, sa gestion et son futur n'a eu lieu depuis la prise de contrôle par l'État. Les nombreux intérêts concernés, qu'ils soient ceux des usagers, employés, collectivités, communes, entreprises, ou autres, ne sont par ailleurs pas représentés dans l'appareil décisionnel de la banque. Il en résulte que les seules informations reprises dans les médias portent sur la bonne santé et la probable revente de la banque au privé.

Non à la privatisation de Belfius !

Une vente de Belfius à un groupe bancaire étranger accroîtrait encore la soumission du secteur bancaire belge à des capitaux extérieurs et sa vulnérabilité dans le cas d'une prochaine crise. Une vente à un groupe déjà établi en Belgique accroîtrait encore la concentration du secteur et conduirait à de nouvelles réductions du nombre d'agences et du personnel. Par ailleurs, une mise en Bourse, même partielle, mettrait les citoyennes et citoyens hors-jeu, puisque l'objectif de maximisation du profit des actionnaires serait institué dans la gestion de la banque. L'histoire

récente de Dexia a démontré le coût énorme d'une telle privatisation.

Trois critères pour un contrôle citoyen

À côté d'une banque détenue à 100 % par un État qui ne donne aucune direction stratégique (en dehors d'une volonté de rentabilité élevée) et une banque actionnariale détenue par des capitaux privés, il existe des alternatives – et certaines sont déjà à l'œuvre dans d'autres pays comme l'Allemagne où les banques publiques locales et les banques coopératives prédominent. Ce que ces alternatives nous montrent, c'est qu'il est possible d'intégrer une banque au sein de la société dans laquelle elle opère. Nous, signataires, en appelons donc à une socialisation de Belfius – et pour y parvenir, trois critères doivent être remplis.

Nous voulons une banque :

- qui remplisse des missions d'intérêt général, notamment en assurant le développement économique local, en étant au service des communes et du secteur social, en soutenant la transition écologique ;
- dont le nouveau statut permettra, en tenant compte des objectifs de viabilité et de stabilité de la banque, de donner priorité, dans la durée, à sa mission sociétale plutôt qu'à un objectif de maximisation du profit ;
- dont les structures décisionnelles seront adaptées, par exemple à travers la mise en place de comités sociétaux qui veilleront à la bonne mise en œuvre des missions sociétales de la banque.

Investir dans le secteur des soins : emplois et croissance inclusive

Un nouveau rapport de la CSI révèle le potentiel que représente un investissement dans le secteur des soins et dans les infrastructures physiques pour les emplois et la croissance économique des économies émergentes.

En effet, un investissement de 2 % du PIB dans ces deux secteurs générerait une croissance économique allant jusqu'à 3,2 % et créerait plus de 40 millions de nouveaux emplois. Cette analyse fait apparaître des différences entre les six pays étudiés – l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, le Costa Rica, l'Inde et l'Indonésie – mais, dans tous les cas, les résultats indiquent une forte stimulation de l'emploi et de l'économie dans son ensemble, ce qui contribuerait à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).

Chez nous aussi

Une étude de la CSI, réalisée en 2016 par les mêmes auteurs que ce rapport – des chercheurs de l'organisme britannique *Women's Budget Group* – et portant sur sept pays de l'OCDE, avait démontré qu'un investissement de 2 % du PIB entraînerait une hausse globale de l'emploi comprise entre 2,4 % et 6,1 % en fonction des pays et que la majorité des emplois créés seraient occupés par des femmes, tout en dynamisant l'emploi des hommes, jusqu'à 4 %.

Sharan Burrow, la secrétaire générale de la CSI, a déclaré : « Le G20 s'est engagé à accroître l'emploi des femmes, et les résultats de ces deux rapports indiquent que l'investissement dans les soins permet non seulement d'atteindre cet objectif, mais aussi de réaliser le potentiel économique de millions de femmes qui n'ont pas accès à l'emploi parce qu'elles doivent s'occuper des personnes âgées, des enfants et des malades de leur entourage, sans rémunération.

« L'investissement dans les soins permet de réaliser le potentiel économique de millions de femmes »

Dans le monde entier, l'investissement dans les infrastructures physiques ainsi que dans les soins est absolument nécessaire pour répondre aux besoins vitaux des personnes ordinaires, créer des emplois et favoriser la croissance du PIB, à un moment où la stagnation pèse de plus en plus sur les économies. Les bienfaits sociaux d'une meilleure santé, d'une meilleure éducation et de meilleurs services de petite enfance sont incontestables. Nous entendons les gouvernements parler d'investissements dans les infrastructures, mais il y a peu d'action concrète dans les infrastructures physiques, et pratiquement aucune action non plus dans l'économie des soins. Les faits sont là, et il faut transformer les paroles en actes. »

Discrimination de genre

Le rapport attire également l'attention sur l'impact de la discrimination liée au genre dans la pensée économique, en citant à titre d'exemple le Système de comptabilité nationale des Nations unies, qui est un outil économique fondamental. Les dépenses dans les infrastructures physiques, qui emploient essentiellement des hommes, sont considérées comme un investissement, alors que les dépenses dans les soins, qui créent avant tout des emplois pour les femmes, sont perçues comme un coût.

« Le rapport montre à quel point ces principes économiques dépassés peuvent faire obstacle à la lutte contre les problèmes économiques et sociaux ; il est grand temps de les éliminer et de les remplacer par une pensée moderne », ajoute Burrow.



Pour lire le rapport et pour lire le rapport de 2016 sur l'économie des soins : <https://www.ituc-csi.org/CareJobs>

Article disponible sur le site de la Confédération syndicale internationale : <https://www.ituc-csi.org/investir-dans-le-secteur-des-soins>

20 ans de syndicalisme au service de l'environnement

Cela fait 20 ans cette année que la cellule RISE, commune à la FGTTB et à la CSC wallonnes, a vu le jour. RISE, c'est le Réseau Intersyndical de Sensibilisation à l'Environnement mis sur pied par les deux principaux syndicats, rejoints en 2002 par le syndicat libéral, pour faire entrer l'écologie à la fois dans les syndicats et dans les entreprises via les organes de concertation : CE, CPPT et délégation syndicale.

Les préoccupations environnementales ne font pas partie du « *core business* » des syndicats qui est de défendre les intérêts des travailleurs. Pourtant, cela fait plus de deux décennies que l'on s'en occupe. Ce fut une entrée assez timide au début. Tant la CSC que la FGTTB y consacrent un chapitre dans leurs congrès en 1990. Il faut dire qu'il y avait eu un peu plus tôt les catastrophes de Seveso, Tchernobyl, Bhopal... Mais en pratique, dans certains secteurs, on pensait qu'environnement et emploi ne pouvaient pas faire bon ménage. C'est que les préoccupations environnementales impliquent des investissements parfois coûteux pour certaines industries lourdes ou grandes consommatrices d'énergie et le dumping salarial et environnemental pouvaient faire craindre pour l'emploi local.

Malgré cela, plusieurs facteurs allaient contribuer à intégrer l'environnement dans le combat syndical. Premièrement, la protection des travailleurs inclut la santé au travail et les syndicats ont donc été naturellement amenés à s'intéresser aux questions d'environnement dans l'entreprise (émanations toxiques, niveau sonore, etc.). Deuxièmement, la loi du 4 août 1996 sur le bien-être des travailleurs et l'AR du 3 mai 1999 élargiront les droits syndicaux en termes d'environnement.

Désormais, le Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) disposera de compétences larges permettant d'aborder les questions d'environnement. Le Conseil d'entreprise pourra aussi s'en occuper via les impacts financiers des stratégies environnementales ou via les problèmes de mobilité. L'environnement est ainsi entré de plain-pied dans la concertation sociale au niveau des entreprises. La formation des délégués devra en tenir compte.

Un outil commun

C'est en 1996 que la cellule RISE voit le jour en Région wallonne. FGTTB et CSC se sont concertés pour voir dans quelle mesure ils pouvaient travailler ensemble et obtinrent une subvention qui leur permettra de mettre sur pied la cellule RISE.

Que fait RISE ?

Comme son nom l'indique, RISE fait de la sensibilisation à l'environnement. C'est-à-dire de la formation pour les délégués, des publications (téléchargeables sur <http://www.rise.be>), participe à des manifestations (par exemple pour le climat). La cellule pousse aussi la réflexion sur les questions environnementales. La cellule a également mis sur pied des expériences pilotes dans certaines entreprises ciblées, comme l'entreprise chimique Kemira à Tertre, ou les ateliers de la SNCB à Salzinnes, reposant sur la collaboration entre les syndicats et la direction pour améliorer le bilan environnemental de ces entreprises non pas en interne mais vis-à-vis de l'extérieur (gestion des déchets, épuration des eaux usées, usage des produits chimiques, etc.).

La cellule est ainsi parvenue au fil du temps

à amener les délégués syndicaux à développer une réflexion, une analyse de la question environnementale et à agir dans l'entreprise pour influencer la direction quant à sa politique environnementale.

À la FGTTB, un réseau de délégués actifs sur l'environnement a également été créé.

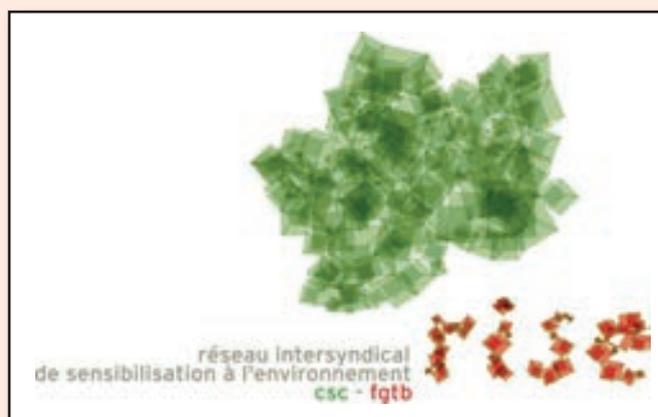
Pour des emplois de qualité

La réflexion syndicale a évolué : il ne s'agit plus de protéger simplement la santé des travailleurs, son revenu et son emploi. Il faut repenser le système économique de sorte que les richesses produites soient plus équitablement réparties mais aussi changer la manière de produire pour protéger notre milieu de vie et l'héritage que nous laisserons à nos descendants.

Pour les syndicats, l'environnement n'est plus l'ennemi de l'emploi. Il offre au contraire l'opportunité de créer des emplois de qualité non délocalisables dans de nouveaux secteurs contribuant à la transition vers une société bas carbone et plus respectueuse des ressources naturelles.

La réflexion porte aujourd'hui sur la transition juste de sorte que la mutation se fasse sans casse sociale.

Article complet dans *Syndicats* n° 21, décembre 2016.



Accord interprofessionnel (AIP) 2017-2018

Vous l'avez lu le mois passé dans ces mêmes lignes, un accord interprofessionnel a été conclu, fixant la marge maximum de négociation à 1,1 %. Cet accord interprofessionnel devait encore être ratifié par toutes les parties.

C'est chose faite depuis le jeudi 26 janvier, le Conseil d'administration (CA) de la FEB a approuvé le projet conclu en début de mois par les partenaires sociaux réunis au sein du Groupe des 10. Le CA a toutefois formulé plusieurs points d'attention précis. Il estime d'une part qu'un « monitoring clair de l'inflation et de son impact sur l'évolution des coûts salariaux et la compétitivité » doit être réalisé.

L'AIP a été signé par toutes les parties (y compris donc les OS des travailleurs) et ratifié par le gouvernement.

En ce qui nous concerne, les négociations vont débiter prochainement avec l'ensemble des patrons de notre secteur, il nous faut au préalable constituer un cahier de revendication, idéalement en front commun avec nos collègues des autres couleurs syndicales.

Pour ce faire, nous croyons utile de vous communiquer à nouveau le cahier de revendication 2015-2016 avec en surbrillance les points qui ont obtenu gain de cause et qui ont fait l'objet d'un accord signé en Commission paritaire.

Il nous serait utile de connaître vos opinions sur ce sujet et aussi de partager vos suggestions de revendication, tout en gardant à l'esprit une certaine réalité dans la marge des négociations, à savoir 1,1 % max. de la marge salariale.

Faites-nous part de vos idées sur ce sujet, votre délégation syndicale vous abordera prochainement sur ce sujet.

Cahier de revendication commun 2015-2016 (en surbrillance les points pour lesquels nous avons obtenu gain de cause).

Front commun syndical

Cahier de revendications 2015-2016 pour la CP 326 CCT sectorielle pour 2015-2016

1. Emploi

- Extension des compétences de la cellule emploi.
- Crédit-temps : toutes les extensions sectorielles possibles (avec ou sans indemnités e.a. élargissement de 36 mois à 48 mois du crédit-temps motivé).

2. Pouvoir d'achat

- Augmentation du salaire pivot et des salaires réels (0,5 %) à partir du 1/01/2016.

- Augmentation des chèques-repas : 1 € (partie patronale).
- Suppression de l'indexation négative sur tous les revenus.
- Augmentation de l'intervention dans le prix de l'abonnement social et de l'indemnité vélo (jusqu'au plafond fiscal), ainsi qu'une optimisation des combinaisons entre différents moyens de transport y compris un remboursement dans les frais de parking à la gare.

3. Fin de carrière

- Prolongation de tous les systèmes existants de fin de carrière et application de ces régimes aux NCT avec assimilation des périodes de crédit-temps.
- Emplois de fin de carrière à partir de 55 ans : Convention sectorielle dérogatoire.
- Considérer les gardes et permanences comme du travail lourd.
- ENERBEL (NCT) : augmentation des allocations patronales dans le régime complémentaire de pension avec la fixation d'une garantie sur les intérêts du capital (3,25 % et 3,75 %).
- ELGABEL (ACT) : adaptation quinquennale à l'espérance de vie via l'observatoire des pensions.
- Régime B : liaison de la péréquation au bien-être pour les pensionnés (ACT).

4. Mesures sociales

- Introduction progressive d'un congé de fidélité pour les NCT.
- Introduction d'une couverture sociale pour les NCT après la carrière et pour les non-actifs : soins ambulatoires et avantages tarifaires avec un minimum de 30 % sur la facture, inscrit dans CCT.
- Amélioration et simplification du mécanisme de remboursement des soins ambulatoires (tous les produits prescrits).
- Externalisation des soins ambulatoires et extension de la couverture pour les lunettes.
- Extension des ayants-droits (enfants) pour le remboursement des soins de santé.
- Suppression de la franchise en cas d'hospitalisation.
- Suppression de la proratisation des jours de congé extralégaux.
- Augmentation des dotations patronales pour les Fonds sociaux.

Alignement de la prime syndicale sur le plafond maximum autorisé et augmentation du fonds de formation.

Plan 55 + Electrabel

Suite aux dernières informations en notre possession sur le sujet des départs 55+, il est possible, depuis quelques semaines, que la date de pension anticipée mentionnée sur le site de l'ONP (pour votre dossier personnel) ne corresponde plus avec la date reprise dans votre avenant départ 55+.

En effet, EBL a rencontré, à sa demande, l'administrateur général de l'ONP et ils ont appris que ceux qui avaient signé un accord de départ 55+ avant le 9/10/2014, ne pourraient plus prétendre à accéder à la pension légale anticipée.

Les nouvelles dispositions du gouvernement Michel en matière de pension ayant fixé la date charnière du 9/10/2014 pour prise d'effet, considéraient jusqu'il y a peu comme valables les conditions octroyées aux 55+ signataires **avant** cette date.

Cependant, ces conditions particulières, ayant été à l'étude récemment, sont déclarées ne respectant pas la loi, il aurait fallu que ces conditions soient reprises dans une CCT d'entreprise (...), ce qui n'est pas le cas ! et ce n'est pas faute de l'avoir réclamé à l'époque par les syndicats, Gazelco en tête.

Il n'y a donc plus aucune différence de traitement aujourd'hui pour les 55+, qu'ils aient été signés **avant** ou **après** le 9/10/2014, dans les deux cas, ils ne pourront être considérés comme valables par l'ONP (et donc l'accès à la pension anticipée acceptée à la date prévue) que si une CCT d'entreprise en reprend tous les termes.

Dans le cas où des agents dans les conditions pour partir à la pension anticipée immédiatement ne seraient pas dans les conditions actuelles de l'ONP, EBL a proposé de compenser le montant de cette indemnité de pension par une indemnité versée par leurs soins.

Dans les prochaines semaines une CCT d'entreprise sera signée pour résoudre ce problème envers l'ONP, les employeurs étant très demandeurs aujourd'hui...

Toutefois et tant que cette situation n'est pas régularisée, quand ce sera le moment de faire votre demande de pension anticipée auprès de l'ONP (au moins un an à l'avance), il faudra dans tous les cas joindre une copie de votre avenant de départ anticipé 55+.

Si l'ONP vous informe à ce moment d'une date de pension anticipée différente de celle qui figure sur l'avenant, vous devrez contacter Electrabel immédiatement pour qu'ils prennent contact avec les bureaux de l'ONP et qu'ils vérifient avec eux en direct.

Si l'ONP reste sur ses positions, et comme mentionné normalement dans votre avenant pour cette situation (paragraphe 9 : « *En cas de modification de la législation relative aux pensions ne vous permettant plus de partir en pension légale anticipée à la date prévue (voir article 8), l'employeur vous attribuera une rémunération compensatoire du montant de votre pension légale prévue jusqu'à la date à laquelle vous pourrez effectivement partir en pension anticipée légale* »).

Nous rappelons encore une fois que nous avons **toujours** réclamé la négociation de des conditions de départ ainsi que la signature d'une CCT mais qu'à l'époque EBL ne voulait pas signer de CCT pour des raisons purement financières, les règles en matière de lois sociales étant différentes dans les deux cas...

Nous restons vigilants sur la manière dont les événements vont se dérouler dans ce dossier et nous vous tiendrons informés de chaque nouvelle avancée.

Michel Houart



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

BARÈME NATIONAL DES EMPLOYÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

BARÈME ANCIENS STATUTS

		ANCIENNETÉ - ANCIENNETEIT																															
	INDEX	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32										
02/2017	1,0205	100	104	108	112	116	120	123	126	129	132	135	138	141	144	147	150	152	154	156	158	160	162										
CLASSE	TENSION SPANNING																																
1	210	3.544,29	3.686,06	3.827,82	3.969,60	4.111,37	4.253,14	4.359,46	4.465,80	4.572,13	4.678,45	4.784,78	4.891,11	4.997,44	5.103,77	5.210,09	5.316,43	5.387,31	5.458,20	5.529,08	5.599,96	5.670,86	5.741,74										
2	197	3.324,87	3.457,87	3.590,86	3.723,86	3.856,86	3.989,85	4.089,59	4.189,35	4.289,09	4.388,83	4.488,58	4.588,33	4.688,07	4.787,82	4.887,56	4.987,32	5.053,81	5.120,31	5.186,80	5.253,30	5.319,81	5.386,30										
3	185	3.122,34	3.247,24	3.372,13	3.497,03	3.621,92	3.746,82	3.840,49	3.934,15	4.027,82	4.121,49	4.215,17	4.308,84	4.402,51	4.496,18	4.589,85	4.683,51	4.745,97	4.808,41	4.870,86	4.933,30	4.995,76	5.058,20										
4	174	2.936,69	3.054,16	3.171,62	3.289,09	3.406,56	3.524,03	3.612,13	3.700,23	3.788,33	3.876,43	3.964,53	4.052,63	4.140,74	4.228,84	4.316,94	4.405,04	4.463,77	4.522,51	4.581,24	4.639,97	4.698,71	4.757,44										
5	164	2.767,91	2.878,64	2.989,35	3.100,06	3.210,78	3.321,50	3.404,54	3.487,58	3.570,62	3.653,65	3.736,68	3.819,72	3.902,76	3.985,80	4.068,84	4.151,87	4.207,24	4.262,59	4.317,95	4.373,31	4.428,66	4.484,03										
6	156	2.632,90	2.738,22	2.843,53	2.948,85	3.054,16	3.159,48	3.238,46	3.317,45	3.396,44	3.475,43	3.554,41	3.633,40	3.712,39	3.791,37	3.870,36	3.949,35	4.002,00	4.054,66	4.107,32	4.159,98	4.212,63	4.265,29										
7	150	2.531,64	2.632,90	2.734,16	2.835,43	2.936,69	3.037,96	3.113,90	3.189,86	3.265,80	3.341,75	3.417,71	3.493,65	3.569,60	3.645,55	3.721,50	3.797,44	3.848,08	3.898,71	3.949,35	3.999,97	4.050,61	4.101,25										
8	145	2.447,24	2.545,14	2.643,02	2.740,91	2.838,81	2.936,69	3.010,11	3.083,52	3.156,95	3.230,36	3.303,78	3.377,19	3.450,62	3.524,03	3.597,45	3.670,86	3.719,81	3.768,76	3.817,70	3.866,64	3.915,59	3.964,53										
9	140	2.362,86	2.457,37	2.551,88	2.646,40	2.740,91	2.835,43	2.906,31	2.977,20	3.048,08	3.118,96	3.189,86	3.260,74	3.331,63	3.402,51	3.473,39	3.544,29	3.591,54	3.638,80	3.686,06	3.733,32	3.780,56	3.827,82										
10	135	2.278,47	2.369,61	2.460,74	2.551,88	2.643,02	2.734,16	2.802,52	2.870,87	2.939,22	3.007,58	3.075,93	3.144,28	3.212,64	3.280,99	3.349,35	3.417,71	3.463,27	3.508,84	3.554,41	3.599,98	3.645,55	3.691,12										
11	130	2.194,09	2.281,85	2.369,61	2.457,37	2.545,14	2.632,90	2.698,72	2.764,54	2.830,37	2.896,19	2.962,01	3.027,83	3.093,66	3.159,48	3.225,30	3.291,12	3.335,00	3.378,89	3.422,77	3.466,65	3.510,53	3.554,41										
12	125	2.109,69	2.194,09	2.278,47	2.362,86	2.447,24	2.531,64	2.594,92	2.658,21	2.721,50	2.784,79	2.848,08	2.911,37	2.974,67	3.037,96	3.101,25	3.164,54	3.206,74	3.248,93	3.291,12	3.333,31	3.375,51	3.417,71										
13	120	2.025,30	2.106,31	2.187,33	2.268,34	2.349,35	2.430,36	2.491,12	2.551,88	2.612,64	2.673,40	2.734,16	2.794,92	2.855,68	2.916,44	2.977,20	3.037,96	3.078,46	3.118,96	3.159,48	3.199,98	3.240,49	3.280,99										
14	115	1.940,92	2.018,55	2.096,19	2.173,83	2.251,47	2.329,10	2.387,33	2.445,56	2.503,79	2.562,01	2.620,24	2.678,47	2.736,70	2.794,92	2.853,14	2.911,37	2.950,19	2.989,01	3.027,83	3.066,65	3.105,46	3.144,28										
KLASSE	100	1.687,75	1.755,26	1.822,78	1.890,28	1.957,80	2.025,30	2.075,94	2.126,57	2.177,21	2.227,83	2.278,47	2.329,10	2.379,73	2.430,36	2.481,00	2.531,64	2.565,38	2.599,14	2.632,90	2.666,65	2.700,41	2.734,16										

SALAIRES INDEXES (indice quadrimestriel sans lissé) Montants en euro
GEINDEXEERDE LONEN (viermaandelijkse gezondheidsindex) Bedragen in euro

du forfait d'index ancien: 144,66

de vroegere indexforfait: 144,66

BARÈME MINIMUM SECTORIEL AGENTS N.C.T. CP326

(Non applicable pour EBL - LABORELEC)

INDEX	KLASSE - CLASSE												1829,71							
	14 - 13		12 - 11		10		9		8		7			6 - 5		4 - 3		2 - 1		02/2017
Anc	HA1	HA2	HB1	HB2	G1	G2	F1	F2	E1	E2	D1	D2	C1	C2	B1	B2	A1	A2	NORM	NORM+
40	2334.03	2800.84	2380.70	2856.84	2476.40	2971.68	2627.46	3152.95	2807.71	3369.25	3023.91	3628.69	3272.18	3926.62	3573.88	4288.66	3953.06	4743.67	100.00	120.00
39	2334.03	2800.84	2380.70	2856.84	2476.40	2971.68	2627.46	3152.95	2807.71	3369.25	3023.91	3628.69	3272.18	3926.62	3573.88	4288.66	3953.06	4743.67	100.00	120.00
38	2334.03	2800.84	2380.70	2856.84	2476.40	2971.68	2627.46	3152.95	2807.71	3369.25	3023.91	3628.69	3272.18	3926.62	3573.88	4288.66	3953.06	4743.67	100.00	120.00
37	2334.03	2800.84	2380.70	2856.84	2476.40	2971.68	2627.46	3152.95	2807.71	3369.25	3023.91	3628.69	3272.18	3926.62	3573.88	4288.66	3953.06	4743.67	100.00	120.00
36	2334.03	2800.84	2380.70	2856.84	2476.40	2971.68	2627.46	3152.95	2807.71	3369.25	3023.91	3628.69	3272.18	3926.62	3573.88	4288.66	3953.06	4743.67	100.00	120.00
35	2334.03	2800.18	2380.70	2856.22	2476.40	2971.01	2627.46	3152.25	2807.71	3368.46	3023.91	3627.87	3272.18	3925.72	3573.88	4287.67	3953.06	4742.60	100.00	119.97
34	2334.03	2800.18	2380.70	2856.22	2476.40	2971.01	2627.46	3152.25	2807.71	3368.46	3023.91	3627.87	3272.18	3925.72	3573.88	4287.67	3953.06	4742.60	100.00	119.97
33	2334.03	2772.46	2380.70	2827.94	2476.40	2941.59	2627.46	3121.04	2807.71	3335.11	3023.91	3591.95	3272.18	3886.85	3573.88	4245.22	3953.06	4695.64	100.00	118.79
32	2334.03	2772.46	2380.70	2827.94	2476.40	2941.59	2627.46	3121.04	2807.71	3335.11	3023.91	3591.95	3272.18	3886.85	3573.88	4245.22	3953.06	4695.64	100.00	118.79
31	2334.03	2745.01	2380.70	2799.94	2476.40	2912.47	2627.46	3090.14	2807.71	3302.09	3023.91	3556.39	3272.18	3848.37	3573.88	4203.19	3953.06	4649.15	100.00	117.61
30	2334.03	2745.01	2380.70	2799.94	2476.40	2912.47	2627.46	3090.14	2807.71	3302.09	3023.91	3556.39	3272.18	3848.37	3573.88	4203.19	3953.06	4649.15	100.00	117.61
29	2334.03	2717.83	2380.70	2772.22	2476.40	2883.63	2627.46	3059.54	2807.71	3269.40	3023.91	3521.18	3272.18	3810.27	3573.88	4161.57	3953.06	4603.12	100.00	116.44
28	2334.03	2717.83	2380.70	2772.22	2476.40	2883.63	2627.46	3059.54	2807.71	3269.40	3023.91	3521.18	3272.18	3810.27	3573.88	4161.57	3953.06	4603.12	100.00	116.44
27	2334.03	2690.92	2380.70	2744.77	2476.40	2855.08	2627.46	3029.25	2807.71	3237.03	3023.91	3486.32	3272.18	3772.54	3573.88	4120.37	3953.06	4557.54	100.00	115.29
26	2334.03	2690.92	2380.70	2744.77	2476.40	2855.08	2627.46	3029.25	2807.71	3237.03	3023.91	3486.32	3272.18	3772.54	3573.88	4120.37	3953.06	4557.54	100.00	115.29
25	2334.03	2664.28	2380.70	2717.59	2476.40	2826.81	2627.46	2999.26	2807.71	3204.98	3023.91	3451.80	3272.18	3735.19	3573.88	4079.57	3953.06	4512.42	100.00	114.15
24	2334.03	2664.28	2380.70	2717.59	2476.40	2826.81	2627.46	2999.26	2807.71	3204.98	3023.91	3451.80	3272.18	3735.19	3573.88	4079.57	3953.06	4512.42	100.00	114.15
23	2334.03	2637.90	2380.70	2690.68	2476.40	2798.82	2627.46	2969.56	2807.71	3173.25	3023.91	3417.62	3272.18	3698.21	3573.88	4039.18	3953.06	4467.74	100.00	113.02
22	2334.03	2637.90	2380.70	2690.68	2476.40	2798.82	2627.46	2969.56	2807.71	3173.25	3023.91	3417.62	3272.18	3698.21	3573.88	4039.18	3953.06	4467.74	100.00	113.02
21	2334.03	2611.78	2380.70	2664.04	2476.40	2771.11	2627.46	2940.16	2807.71	3141.83	3023.91	3383.78	3272.18	3661.59	3573.88	3999.19	3953.06	4423.50	100.00	111.90
20	2334.03	2611.78	2380.70	2664.04	2476.40	2771.11	2627.46	2940.16	2807.71	3141.83	3023.91	3383.78	3272.18	3661.59	3573.88	3999.19	3953.06	4423.50	100.00	111.90
19	2334.03	2560.57	2380.70	2611.80	2476.40	2716.77	2627.46	2882.51	2807.71	3019.83	3023.91	3317.43	3272.18	3589.79	3573.88	3920.77	3953.06	4336.76	100.00	109.71
18	2334.03	2560.57	2380.70	2611.80	2476.40	2716.77	2627.46	2882.51	2807.71	3019.83	3023.91	3317.43	3272.18	3589.79	3573.88	3920.77	3953.06	4336.76	100.00	109.71
17	2334.03	2510.36	2380.70	2560.59	2476.40	2663.50	2627.46	2855.99	2807.71	3019.83	3023.91	3252.38	3272.18	3519.40	3573.88	3843.89	3953.06	4251.73	100.00	107.56
16	2322.78	2510.36	2369.25	2560.59	2464.48	2663.50	2614.81	2825.99	2794.20	3019.83	3009.36	3252.38	3256.40	3519.40	3556.68	3843.89	3834.02	4251.73	99.52	107.56
15	2299.78	2461.14	2345.79	2510.38	2440.08	2611.27	2588.92	2770.58	2766.53	2960.62	2979.56	3188.61	3224.16	3450.39	3521.47	3768.52	3895.07	4168.36	98.53	105.45
14	2277.01	2461.14	2322.56	2510.38	2415.92	2611.27	2563.29	2770.58	2739.14	2960.62	2950.06	3188.61	3192.24	3450.39	3486.60	3768.52	3856.50	4168.36	97.56	105.45
13	2254.47	2412.88	2299.56	2461.16	2392.00	2560.07	2537.91	2716.25	2712.02	2902.57	2920.85	3126.09	3160.63	3382.74	3452.08	3694.63	3818.32	4086.63	96.59	103.38
12	2232.15	2412.88	2276.79	2461.16	2368.32	2560.07	2512.78	2716.25	2685.17	2902.57	2891.93	3126.09	3129.34	3382.74	3417.90	3694.63	3780.51	4086.63	95.64	103.38
11	2210.05	2365.57	2254.25	2412.90	2344.87	2509.87	2463.87	2662.99	2658.58	2845.66	2863.30	3064.79	3098.36	3316.41	3384.06	3622.19	3743.08	4006.50	94.69	101.35
10	2188.17	2365.57	2231.93	2412.90	2321.65	2509.87	2437.27	2662.99	2632.26	2845.66	2834.95	3064.79	3067.68	3316.41	3350.55	3622.19	3706.02	4006.50	93.75	101.35
9	2166.50	2296.67	2209.83	2342.62	2298.66	2436.77	2438.88	2585.43	2606.20	2762.78	2806.88	2975.52	3037.31	3219.82	3317.38	3516.69	3669.33	3889.81	92.82	98.40
8	2145.05	2273.93	2187.95	2319.43	2275.90	2412.64	2414.73	2559.83	2580.40	2735.43	2779.09	2946.06	3007.24	3187.94	3284.53	3481.87	3633.00	3851.30	91.90	97.43
7	2123.81	2207.70	2166.29	2251.87	2253.37	2342.37	2390.82	2485.27	2554.85	2655.76	2751.57	2860.25	2977.47	3095.09	3252.01	3380.46	3597.03	3739.13	90.99	94.59
6	2102.78	2185.84	2144.84	2229.57	2231.06	2319.18	2367.15	2460.66	2529.55	2629.47	2724.33	2831.93	2947.99	3084.45	3219.81	3346.99	3561.42	3702.11	90.09	93.65
5	2061.55	2122.17	2102.78	2164.63	2187.31	2251.63	2320.74	2388.99	2479.95	2552.88	2670.91	2749.45	2890.19	2975.19	3156.68	3249.50	3491.59	3594.28	88.33	90.92
4	2021.13	2101.16	2061.55	2143.20	2144.42	2229.34	2275.24	2365.34	2431.32	2527.60	2618.54	2722.23	2833.52	2945.73	3094.78	3217.33	3423.13	3558.69	86.59	90.02
3	1981.50	2020.35	2021.13	2060.77	2102.37	2143.60	2230.63	2274.37	2383.65	2430.38	2567.20	2617.53	2777.96	2832.43	3034.10	3093.59	3356.01	3421.82	84.90	86.56
2	1942.65	1980.74	1981.50	2020.36	2061.15	2101.57	2186.89	2229.77	2336.91	2382.73	2516.86	2566.21	2723.99	2776.89	2974.61	3032.93	3290.21	3354.73	83.23	84.96
1	1904.56	1904.56	1942.65	1942.65	2020.74	2020.74	2144.01	2144.01	2291.09	2291.09	2467.51	2467.51	2670.09	2670.09	2916.28	2916.28	3225.70	3225.70	81.60	81.60
0	1867.22	1904.56	1904.56	1904.56	1981.12	1981.12	2101.97	2101.97	2246.17	2246.17	2419.13	2419.13	2617.74	2617.74	2859.10	2859.10	3162.45	3162.45	80.00	80.00

SALAIRES INDEXES (indice quadrimestriel santé lissé) Montants GEINDEEERDE LONEN (viermaandelijkse gezondheidsindex)

À LIRE

**La fin de l'Union européenne**

L'Union européenne est morte, mais elle ne le sait pas encore !

Elle est morte du rejet de ses peuples qui manifestent, notamment lors de référendums, une défiance sans retour. Certains ont même tenté la sortie, à l'instar des Britanniques au printemps 2016 ! Elle est morte de son inaptitude à régler ses problèmes internes autrement que par de brutaux ukases. Elle est morte de l'échec spectaculaire de son modèle économique. Elle est morte, enfin, de son illégitimité démocratique, de ses Traités qui ont remplacé la souveraineté populaire par une technostructure sans vision.

Accepter de dresser enfin son acte de décès peut être l'occasion, en revanche, d'une heureuse renaissance des pays qui la composent.

Coralie Delaume est essayiste. Elle anime le blog « L'arène nue », consacré au projet européen.

David Cayla est économiste. Il est membre du collectif Les Économistes Atterrés.

Coralie Delaume et David Cayla, *La fin de l'Union européenne*, Éd. Michalon, Paris, janvier 2017, 256 p., 19 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Actualités - Dans nos régionales
- 3 /** Édito • Tout commence par un rêve !
- 4 /** Dossier • La marchandisation de l'éducation va bon train... et en laisse beaucoup sur le quai
- 7 /** Fraude fiscale • Des paroles et des actes !
- 8 /** IRB • La Commission Femmes de la CGSP demande les dépistages gratuits et annuels des cancers de la femme
- 9 /** Banque publique • Belfius est à nous !
- 10 /** Gendermainstreaming • Investir dans le secteur des soins : emplois et croissance inclusive
- 11 /** Rise • 20 ans de syndicalisme au service de l'environnement

Infos GAZELCO

- 12 /** Accord interprofessionnel (AIP) 2017-2018
- 13 /** Plan 55+ Electrabel
- 14 /** Tableaux • Barèmes
- 16 /** À lire

www.gazelco.be

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11